

● Gestion des sites et sols pollués : cadre juridique et outils

Maîtriser le cadre juridique et les outils opérationnels pour sécuriser la gestion des sites et sols pollués

Code
113034

Durée
3
jours

Tarif Inter*
2 200 €
HT

*Repas inclus (en présentiel)

PROCHAINES SESSIONS

- **PARIS :**
10 au 12 juin. 2024
- **PARIS :**
25 au 27 Sep. 2024
- **PARIS :**
12 au 14 nov. 2024

🔗 [Voir toutes les sessions](#)

PUBLIC

Responsables QSE - Responsables environnement - Ingénieurs environnement - Collaborateurs de bureaux d'études - Responsables de services fonciers - Toute personne impliquée dans des opérations foncières

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

LES POINTS FORTS

Formation à la pointe de l'actualité réglementaire et jurisprudentielle sur les sites et sols pollués et les friches industrielles

Nombreux cas pratiques et exemples réels pour s'approprier les outils méthodologiques de gestion des sites et sols pollués

Partage d'expériences et expertises grâce à la co-animation de la formation par un avocat qui accompagne régulièrement les entreprises en matière de droit de l'environnement industriel et un bureau d'études spécialisé en gestion des sites et sols pollués.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert

Objectifs pédagogiques

- Expliquer le cadre juridique applicable aux sites et sols pollués
- Identifier le débiteur de l'obligation de remise en état en cas de cession d'un site pollué
- Apprécier la répartition des responsabilités entre les acteurs en matière de sites et sols pollués
- Identifier les outils de gestion disponibles en matière de gestion des sites et sols pollués et de friches industrielles
- Choisir les méthodes et outils de gestion adaptés à son projet

Programme de la formation

Sites et sols pollués : maîtriser le cadre juridique (1 jour)
Voir le module Réduire

Assimiler le cadre juridique de la gestion des sites pollués

- Evolution du cadre juridique
- Textes applicables en droit français : les apports de la loi ASAP et de la loi Climat
- Régime de réhabilitation des sites et sols pollués
- Nécessaire recours à la jurisprudence

Site sur lequel a été exploitée une ICPE : à qui incombe l'obligation de réhabilitation ?

- Dernier exploitant, propriétaire, liquidateur... ?
- Cas de la succession d'exploitant
- Prescriptions en matière de réhabilitation d'un site
- Cas de la réduction d'activité
- Clarification de la notion de mise à l'arrêt définitif
- Possibilité de l'exploitant de différer la réhabilitation
- Attestations par une entreprise certifiée :
 - ▶ mise en sécurité
 - ▶ adéquation des mesures de réhabilitation
 - ▶ conformité des travaux

Site sur lequel aucune ICPE n'a été exploitée : quelles obligations ?

- Débiteur de l'obligation de réhabilitation
 - ▶ Dernier exploitant
 - ▶ Propriétaire
 - ▶ Liquidateur

Fondement de la législation eau

Formation favorisant

- l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

Fondement de la législation déchets

- Notions de responsable, producteur, détenteur
- Transposition de la directive-cadre déchets
- Les sols pollués peuvent-ils être assimilés à des déchets ?
- Loi économie circulaire (AGEC) : filière REP (produits et matériaux de construction)
- Sortie du statut de déchet des matériaux, équipements ou produits de chantiers de réhabilitation ou de démolition

Procédure de tiers demandeur

- Notion de substitution par un tiers demandeur
- Substitution par un autre tiers intéressé

Responsabilités : quelles répartitions entre les différents acteurs ?

- Responsabilité administrative
- Responsabilité civile
- Responsabilité pénale

Sécuriser les opérations d'acquisition ou de cession des sites pollués

- Obligations d'information à la charge du vendeur et sanctions pour défaut d'information de l'acquéreur (loi ALUR)
 - Moyens de sécuriser les opérations
 - ▶ Objet
 - ▶ Contenu
 - ▶ Etapes
 - Partenaires de l'audit d'acquisition ou de cession
 - Garanties contractuelles : comment rédiger l'acte de vente ?
 - Garantie de passif en faveur de l'acquéreur ou clause exonératoire de responsabilité en faveur du vendeur ?
 - Les risques environnementaux peuvent-ils être assurés ?
 - Étude de cas : tout au long de la formation, des analyses de cas de jurisprudences récentes illustrent le discours du formateur et apportent une vision opérationnelle de la réglementation des sites et sols pollués
- Sites et sols pollués : maîtriser les outils de gestion (2 jours)
Voir le module Réduire

Distinguer les sites potentiellement pollués et les outils de gestion

Identifier les différents types de sites pollués

- Critères techniques
- Caractéristiques des pollutions
- Cas pratique : identifier la typologie de différents sites pollués

Décrire le contexte, les enjeux et les démarches de gestion des sites potentiellement pollués

- Les acteurs de la gestion des sites et sols pollués
- Evolution de la politique des sites et sols pollués
- Objectifs et présentation des deux démarches de gestion
- Textes et outils méthodologiques relatifs à la gestion des sites et sols pollués
- Partage d'expériences : échanges sur les nouveaux outils de gestion

Déterminer les outils nécessaires à une bonne démarche de gestion

Identifier les outils nécessaires

- Schéma conceptuel
- Modèle de fonctionnement



Utiliser les outils pour établir un diagnostic

- Identification des enjeux
- Diagnostics
- Evaluation des risques sanitaires
- Bilan coûts/avantages de la mesure de gestion choisie

Mettre en oeuvre la démarche d'interprétation de l'état des milieux (IEM) et plan de gestion (PG)

Expliquer son choix de l'outil de gestion pour chacun des sites

- Interprétation de l'état des milieux : outils, critères de gestion, grille de calcul IEM
- Plan de gestion : mesures de gestion, travaux de réhabilitation, analyse des risques résiduels (ARR) focus sur les outils du futur

Mettre en pratique les outils à travers des cas concrets

- Atelier pratique : Choisir et mettre en oeuvre les outils de gestion sur des exemples de sites et sols pollués, du schéma conceptuel à l'élaboration d'un chantier de réhabilitation (cas choisis par le formateur selon les profils et les secteurs d'activité des participants)

Parmi nos formateurs

...



Marie-Pierre Maitre

Marie-Pierre MAITRE, Avocate aux barreaux de Paris et Bruxelles, spécialiste en droit de l'environnement, docteur en droit, Associée Gérante du cabinet ATMOS Avocats, Membre du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT)

